214.9

RAPPORT

A SA MAJESTE

LE ROI DE SUÈDE,

PAR SON MINISTRE D'ÉTAT

ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

SUR LES RELATIONS POLITIQUES

DE LA SUÈDE

AVEC LA FRANCE,

Avant la Déclaration de Guerre.

Publié à Stockholm le 7 Janvier 1813,
Par ordre de S. M. le Roi de Suède.

St. - PÉTERSBOURG,

RÉIMPRIMÉ CHEZ PLUCHART ET COMP.

1813.

ADAMS
214-9
5804

ADAMS 2.14.9

PERMIS D'IMPRIMER.

St.-Pétersbourg, 18 *Février* 1813.

Censeur SOHN.

SIRE,

Je viens remplir aujourd'hui les ordres que V. M. m'a donnés de Lui faire un rapport sur les relations politiques de la Suède avec la France depuis plus de deux ans.

Rien n'honore plus une nation, que la publicité que le gouvernement donne à ses actes diplomatiques, et rien n'est plus propre à consolider l'accord du Monarque avec son peuple, que cette communication franche des secrets de la politique. Tout patriote trouvera, dans le compte que V. M. m'a ordonné de Lui rendre, une nouvelle preuve de l'estime de son Souverain pour ses lumières, et Son amour pour la patrie. La nation verra dans les pièces qui sont annexées à cet exposé, et dont V. M. a voulu qu'elle eût connaissance, la marche qu'a suivie le gouvernement pendant la sanglante tragédie, qui continue de dévaster l'Europe.

Les rapports de la Suède avec la Grande-Bretagne n'avaient pas encore, à la fin du mois de Novembre 1810, pris un caractère d'hostilité ouverte. Le commerce de la Suède, quoique limité dans son activité, surtout par la paix de Paris, n'était cependant pas entièrement interrompu, graces à la modération du cabinet anglais.

Les manifestations de malveillance de la part de la France, qui dans le cours de 1810 menacèrent souvent de devenir des prétentions sérieuses, parurent d'abord se borner au maintien sévère des principes du système continental dans la Poméranie ; mais elles se dirigèrent ensuite ouvertement contre la Suède, et l'on porta l'exigence jusqu'à vouloir exclure les Américains de nos ports. V. M. réussit nonobstant à en détourner les suites par Sa modération et par Sa persévérance.

Il était néanmoins à présumer que cette situation heureuse, en offrant à la Suède les moyens de réparer ses forces épuisées par une guerre destructive, ne pourrait pas continuer ainsi. L'Empereur Napoléon avait établi pour l'Europe subjuguée la règle péremptoire, qu'il ne reconnaissait pour amis que les ennemis de la Grande-Bretagne ; que la neutralité, autrefois le boulevard des Etats faibles dans la lutte des plus puissants, cessait maintenant d'avoir un sens sérieux ; et que toutes les combinaisons de la politique, tout sentiment de dignité devait disparaître devant la toute-puissance des armes et d'une volonté indomptable.

Au commencement de Novembre 1810, et peu de jours avant la séparation des Etats du Royaume, une dépêche de Mr. le Baron de Lagerbjelke arriva de Paris. Elle contenait les détails d'une conversation qu'il avait eue avec S. M. l'Empereur des Français, et dont le résultat était que V. M. aurait à choisir entre l'interruption de Ses rapports avec la France et une déclaration de guerre formelle contre l'Angleterre. Le Ministre de France à Stockholm, Mr. le Baron Alquier, présenta une note dans le même sens, et exigea une réponse cathégorique dans l'espace de cinq jours, menaçant de quitter la Suède, si le gouvernement n'obtempérait pas à la volonté de son maître.

Lorsque V. M. dans un moment aussi urgent, fixa Ses regards sur la position extérieure et intérieure du Royaume, Elle n'y trouva point de moyens pour prendre une décision libre. Les puissances du Continent ne sui-

vaient alors que l'impulsion de la France, et la saison éloignait tout espoir d'être assisté par l'Angleterre, au cas que le Royaume fût attaqué dans le cours de l'hiver. Le terme qui avait été fixé pour donner la réponse, ne laissa pas le tems nécessaire pour s'assurer des dispositions des Etats limitrophes, et les ressources du Royaume, tant en argent qu'en moyens de défense, étaient tellement bornées, qu'on ne pouvait raisonnablement se flatter de garantir l'intégrité et la liberté de la Suède. S. A. R. Mgr. le Prince Royal, pénétré de la nécessité de sauver l'Etat, fit taire ses affections et déclara solennellement: que V. M. ne devait avoir aucun égard ni à sa position particulière, ni à ses rapports passés, et qu'il exécuterait avec fidélité et avec zèle ce qui lui serait enjoint par V. M., pour la gloire et le maintien de l'indépendance du Royaume.

V. M. voulant conserver pour une époque plus opportune la ressource efficace renfermée dans la déclaration de S. A. R. le Prince Royal, regarda comme un devoir impérieux de céder, pour le moment, à l'orage; se flattant que l'Empereur Napoléon ne voudrait pas tout d'un coup exposer les dernières ressources de la Suède, en exigeant rigoureusement d'elle des hostilités ouvertes contre la Grande-Bretagne.

Cependant à peine la déclaration de guerre contre l'Angleterre fut elle publiée, et le commerce suédois abandonné à la discrétion du cabinet britannique, que le Ministre de France commença à développer un plan, poursuivi sans interruption dans la suite, pour faire contracter à la Suède les mêmes obligations, qui ont attiré tant de malheurs sur les Etats confédérés. On exigea d'abord un corps considérable de matelots pour équiper la flotte française à Brest, et consécutivement: des troupes suédoises à la solde de la France; l'introduction en Suède du tarif de 50 pour cent sur les denrées coloniales; enfin l'établissement de douaniers français à Gothembourg. Toutes ces demandes ayant été rejetées, soit par suite des lois du royaume, soit en raison des intérêts de la nation, il en

résulta que les dispositions du gouvernement français envers la Suède, ne tardèrent pas à prendre un caractère hostile.

Peu de tems après son arrivée, Mr. le Baron Alquier parla de la nécessité d'une alliance plus intime entre la Suède et la France, et quoiqu'on lui répondit d'une manière polie, cette réponse n'eut aucun résultat. Il proposa ensuite une alliance entre la Suède, le Danemarc et le Grand-Duché de Varsovie, sous la protection et la garantie de la France: cette proposition avait pour objet de créer une confédération du Nord, semblable pour les obligations et pour le but à celle, qui a réuni les forces de l'Allemagne sous la domination française Mais V. M. n'ayant pas jugé conforme à Sa position ni à Ses droits, de répondre affirmativement, on renouvella bientôt après l'ancienne proposition pour une alliance particulière avec la France. Quoique Mr. le Baron Alquier n'eût annoncé que verbalement le désir de l'Empereur son maître à cet égard, il exigea cependant une réponse par écrit, et regarda la difficulté de l'obtenir, comme une marque de l'indifférence du gouvernement suédois pour le système français.

V. M. pouvait sans doute exiger aussi, qu'on Lui fit une communication plus ample, et surtout écrite, des véritables dispositions de l'Empereur Napoléon à l'égard de l'alliance projetée; et quoiqu'il fût à craindre qu'une réponse par écrit, exigée sur une ouverture faite verbalement, n'eût d'autre but que d'être montréé à St.-Pétersbourg pour prouver que la Suède était en tout dépendante de la France, V. M. résolut pourtant de fermer les yeux sur toutes ces considérations, et s'attacha à ne négliger aucun moyen, qui pourrait exciter l'intérêt de l'Empereur des Français pour la Suède; à cet effet une note fut remise au Ministre Alquier, dans laquelle V. M. manifesta Sa disposition d'établir des rapports plus intimes avec la France, dans l'espérance que les conditions seraient compatibles avec la dignité et le véritable intérêt de Son royaume.

Mr. le Baron Alquier déclara de suite, que cette réponse était insignifiante, que du reste elle portait le caractère d'une résolution déjà prise par V. M. de rester indépendante de la politique continentale; et lorsque, pour pouvoir répondre plus amplement, on lui demanda ce que l'Empereur exigeait de la Suède, et ce que ce pays pouvait se promettre en dédommagement des nouveaux sacrifices qui pourraient être le résultat des prétentions de la France, ce Ministre se borna à la réponse remarquable „que l'Empereur exigeait „d'abord des faits, conformes à son système, après „quoi il était possible qu'il fût question de ce que „S. M. I. voudrait bien faire en faveur de la Suède."

Sur ces entrefaites la saison navigable arriva, et avec elle la capture des bâtimens suédois par les corsaires français. Le Ministre de V. M. à Paris demanda le rédressement des torts faits au commerce suédois: des représentations furent adressées, dans le même but, au Ministre Alquier; ses réponses portèrent l'empreinte du rôle de dictateur qu'il s'était proposé de jouer en Suède.

V. M. dont la ferme résolution était, de remplir fidèlement les engagemens qu'Elle avait contractés, veillait, avec une attention non interrompue, à l'observation scrupuleuse des ordonnances publiées contre le commerce anglais. Cependant les journaux français insultaient périodiquement le gouvernement suédois, et étalaient, avec emphase, l'immensité du commerce de la Suède. La diminution considérable du revenu des douanes dans le cours de l'année 1811, atteste l'exagération et la fausseté de ces imputations.

Si le gouvernement anglais voyait d'un œil tranquille la situation de la Suède, et n'envisageait pas sa déclaration de guerre, comme un motif suffisant pour traiter hostilement le commerce suédois; si cette tolérance facilitait quelque débit des immenses dépôts de fer du royaume, et par conséquent éloignait les suites funestes

de la guerre, V. M. ne devait cependant pas s'attendre que ce serait sur ces ménagemens de l'Angleterre, que le gouvernement français établirait son système d'accusation contre la Suède ; V. M. avait, au contraire, le droit d'espérer, que l'empereur Napoléon verrait avec plaisir ce royaume traité avec ménagement par une puissance, qui avait tant de moyens de nuire à la Suède.

Toutefois les violences des corsaires français contre le pavillon suédois augmentèrent journellement ; le Ministre de V. M. à Paris présenta dans les termes les plus convenables les pertes immenses qui en résultaient pour la nation ; mais loin d'obtenir la remise des vaisseaux capturés et une répression de ces abus pour l'avenir, les tribunaux des prises donnèrent presque toujours gain de cause aux capteurs : à la vérité dans quelques affaires le droit parut si évident aux tribunaux, que leurs sentences furent favorables aux Suédois ; mais le gouvernement français, qui s'était réservé le droit de valider ces décisions, n'en confirma jamais aucune en faveur de la Suède. Ainsi les corsaires, assurés de l'impunité, eurent le champ libre pour exercer leurs rapines. On ne se contenta point de condamner, comme bonne prise, les vaisseaux suédois, sous le prétexte qu'ils étaient pourvus de licences anglaises ou qu'ils auraient dû l'être ; de capturer dans le Sund les petits bâtimens de cabotage, chargés de comestibles et de produits des manufactures du pays ; d'arrêter ceux qui se trouvaient dans les ports allemands, où ils attendaient des cargaisons ; mais encore on traita les matelots suédois comme des prisonniers de guerre ; ils furent mis aux fers, et ensuite envoyés dans les ports d'Anvers et de Toulon, pour y servir sur les flottes françaises.

Des démêlés désagréables et presque journaliers eurent lieu, dans le cours de l'été de 1811, entre la régence de la Poméranie et le vice-consul de France Pour garantir cette province de l'arrivée des troupes françaises, une

force militaire considérable y fut levée, sur la demande expresse de l'Empereur Napoléon et au grand détriment du pays; et la plus scrupuleuse surveillance y était observée, à l'égard du commerce illicite des denrées coloniales. Malgré cette condescendance, il ne fut jamais possible de contenter les prétentions toujours croissantes du vice-consul français. Une rixe qui eut lieu à Stralsund, entre l'équipage d'un corsaire français et quelques recrues de la landsturm, et dans laquelle il resta prouvé, que les Français avaient commencé par outrager et attaquer les soldats poméraniens, fut néanmoins regardée à Paris comme une infraction à la paix, et l'on exigea pour réparation que les soldats de V. M. fussent punis de mort.

Mr. le Baron Alquier présenta, au mois de Juillet une note officielle, dont le contenu et le style peu mesuré exigèrent une réponse, qui lui rappella le respect qu'il devait à la nation, et les égards que se doivent réciproquement les souverains. Mr. Alquier prit sur lui de déclarer qu'il ne pouvait plus traiter avec moi; et demanda qu'un individu particulier fut nommé pour correspondre avec lui.

Dès-lors tous les rapports officiels avec Mr. le Baron Alquier cessèrent; néanmoins le langage du Duc de Bassano parut devoir amener quelque changement dans la politique de la France envers la Suède. V. M. crut avec satisfaction en voir une preuve dans le rappel du ministre, rappel qui avait été formellement demandé; mais à peine la saison avait elle éloigné la flotte anglaise de la Baltique, que les corsaires français renouvellèrent leurs violences avec plus d'activité qu'auparavant. V. M. se vit alors dans la nécessité de donner ordre à sa marine, d'arrêter les pirates qui gêneraient notre commerce de port à port, et qui auraient fait des prises suédoises. Plusieurs corsaires français qui insultaient nos côtes, furent chassés; un nommé le Mercure fut pris.

V. M. affligée de voir ainsi maltraiter ses sujets et ruiner leur commerce, au sein de la paix la plus solennelle, ordonna qu'un courrier fut de suite envoyé à Paris, avec un état bien détaillé de tous les dommages que le commerce suédois avait souffert; et la demande, d'une garantie pour l'avenir, contre les violences des corsaires, fut renouvellée. Le bâtiment le Mercure et son équipage furent mis à la disposition du chargé d'affaires de France à Stockholm.

Le chargé d'affaires de V. M. à Paris exécuta ce qui lui avait été ordonné. Le ministère de France donna l'espérance que les représentations de la Suède seraient écoutées, et que les griefs dont elle se plaignait seraient examinés avec une impartiale justice. Lorsque V. M. se livrait à l'espérance consolante de voir enfin disparoître tous les motifs d'éloignement entre les deux Cours, par une explication loyale et généreuse du gouvernement français, V. M. apprit que déjà dès le commencement de l'automne, le Prince d'Eckmühl, commandant les troupes françaises dans le Nord de l'Allemagne, avait annoncé qu'il ferait entrer ces troupes dans la Poméranie et l'île de Rugen, aussitôt que les glaces le lui permettraient. Les instructions que le commandant suédois avait reçues, garantissaient à V. M. que ses troupes défendraient ses possessions allemandes contre toute agression étrangère. Malheureusement l'astuce prévalut sur le devoir, le courage des troupes suédoises fut paralysé par la faiblesse de leur chef, et la Poméranie fut envahie. Les événemens qui depuis lors ont eu lieu dans cette province, ont été rendus publics, afin qu'on ne se méprit point sur la véritable nature de cette démarche extraordinaire, et sur l'air amical que la France affectait, pour détourner l'opinion qui devait résulter d'une entreprise aussi hasardée.

L'entrée des troupes françaises en Poméranie fut immédiatement suivie de l'arrestation des employés de V. M. dans cette province. Ils furent conduits dans les prisons de Hambourg. Là on les menaça de la mort. On tacha vaine-

ment de les obliger, par des promesses séductrices, à rompre leurs sermens; les dernières ressources du pays furent épuisées par des contributions énormes; on força, par des coups de canon, les bâtimens de V. M. à rester dans les ports de la Poméranie, et on les arma de suite en course; les emplois publics de la province furent occupés par des agens français, et finalement deux régimens suédois furent désarmés et envoyés en France comme prisonniers de guerre.

Pendant que ces hostilités s'exerçaient dans la Poméranie, on arrêtait les postes suédoises à Hambourg, et on y faisait des perquisitions secrètes, pour découvrir les sommes que les Suédois y possédaient. Le chargé d'affaires de V. M. à Paris, privé de toute nouvelle de la Suède, eut bientôt, par la voie publique, la certitude de l'entrée des troupes françaises dans la Poméranie. Il présenta en conséquence une note au Duc de Bassano, pour obtenir des éclaircissemens sur cette occupation. On lui demanda si c'était par ordre de sa Cour qu'il faisait cette représentation; et lorsqu'il eût déclaré, que dans une affaire de cette importance, il avait cru devoir prévenir les ordres du Roi son maître, le Duc de Bassano lui observa qu'il fallait les attendre, avant qu'il pût s'expliquer sur l'objet principal.

Dans cet état de choses, le premier soin de V. M. devait être, de s'assurer des dispositions des puissances, dont l'influence était la plus intéressante pour la Suède, et de se préparer, par de nouvelles alliances, la plus grande sécurité pour l'avenir.

Le silence du cabinet français continua, et tout annonça une rupture prochaine entre cette puissance et la Russie. La saison s'approcha où les flottes anglaises visiteraient de nouveau la Baltique, et il y avait tout lieu d'attendre que le ministère britannique, en récompense des ménagemens accordés au commerce suédois, exigerait une conduite pacifique plus décidée de notre part. V. M. se voyait par conséquent à la fois exposée au res-

sentiment de l'Empereur Napoléon ou aux hostilités de la Grande-Bretagne, et aux agressions de la Cour de Russie. Le Danemarc avait déjà pris une attitude menaçante.

L'état était livré aux destinées incertaines de l'avenir; des traités faibles et déjà rompus étaient la garantie de son existence. Le nom glorieux de S. A. R. le Prince Royal releva le courage national, et les Suédois se rappellèrent qu'après avoir défendu leur liberté sur leurs rivages, ils avaient su les franchir pour poursuivre la tyrannie. Ainsi l'amour de l'indépendance sauva la patrie du précipice où l'on était prêt à l'ensevelir.

Votre Majesté, convaincue du danger qu'il y avait à se laisser entraîner par la marche précipitée des événemens, jugea qu'il était tems de se rapprocher du cabinet anglais et de s'ouvrir à celui de Russie avec une noble franchise. V. M. vit avec plaisir le marquis de Wellesley, alors ministre des affaires étrangères, disposé à accueillir ses propositions, et pénétré, à cette époque, des dangers imminens que courait l'Europe. Quelque tems après Elle conclut à Orebro un traité de paix avec l'Angleterre, avantageux aux deux pays; et les relations d'amitié et de bon voisinage furent resserrées avec la Russie, par un nouveau pacte, dont l'exécution doit mettre la Suède à l'abri de toutes les commotions de la politique continentale.

V. M. regardait l'ignorance où l'Empereur des Français laissait la Suède, comme une volonté de l'entraîner despotiquement dans son système continental, dont elle se trouvait naturellement détachée par la prise de la Poméranie. V. M. avait en outre un exemple frappant par le sort que subissait une puissance de l'Allemagne, amie de la Suède, qui après avoir été très-longtems laissée dans l'incertitude, si ses offres de contracter une alliance seraient acceptées, fut tout-à-coup cernée par des armées françaises et se vit contrainte de se livrer à la discrétion de l'Empereur.

Depuis la réunion du pays d'Oldenbourg à l'Empire français, on sut avec certitude que des différends, tant à cet égard que relativement au système continental, avoient eu lieu entre les cours de France et de Russie, et que les préparatifs de guerre qui se faisaient des deux côtés, pouvaient facilement conduire à des hostilités ouvertes. Cependant la France n'avait pas encore témoigné à V. M. le moindre désir ni fait aucune ouverture, tendante à engager la Suède dans une guerre contre la Russie.

Maintenant que les rapports du royaume devaient être regardés comme rompus par l'occupation de la Poméranie, la proposition suivante fut faite, non pas officiellement, mais par une voie non moins sûre, de la part de l'Empereur Napoléon :

Après avoir fait un long exposé des déviations, souvent répétées de la Suède, d'une observation sévère des principes du système continental, déviations qui, disait-on, avaient à la fin forcé l'Empereur de faire entrer ses troupes en Poméranie, sans cependant l'occuper, S. M. exige :

„ Qu'une nouvelle déclaration de guerre se fasse contre l'Angleterre; que toute communication avec des croiseurs anglais soit sévèrement défendue; que les rivages du Sund soient pourvus de batteries, la flotte équipée et le canon tiré contre les bâtimens anglais. "

„ Qu'en outre la Suède mette sur pied une armée de 30 à 40,000 hommes pour attaquer la Russie, au moment où les hostilités commenceront entre cette puissance et l'Empire français. "

„ Pour dédommager la Suède, l'Empereur lui promet la restitution de la Finlande. "

„ S. M. I. s'oblige, en outre, d'acheter pour 20 millions de francs de denrées coloniales, à condition que le payement ne s'effectuera qu'après que les marchandises auront été déchargées à Dantzig ou à Lubeck. "

„ Finalement S. M. I. permettra, que la Suède puisse participer à tous les droits et avantages, dont jouissent les états de la confédération du Rhin. "

V. M. fixa d'abord son attention sur la différence immense qui existait entre les sacrifices exigés et le dédommagement que le royaume pouvait s'en promettre. Elle ne se dissimula point qu'un état de guerre active avec la Russie, dont la suite nécessaire serait des hostilités ouvertes avec la Grande-Bretagne, surpasserait les forces et les ressources de la Suède ; que la présence d'une flotte anglaise dans la Baltique pourrait enchaîner, pendant l'été, les opérations suédoises, et que d'ailleurs il n'existait aucun grief contre la Russie depuis le traité avec elle ; qu'en attendant nos côtes et nos ports seraient abandonnés à la vengeance de l'Angleterre ; qu'une complète stagnation du commerce et un cabotage interrompu occasionneraient une misère publique ; que le besoin pressant où allait se trouver la Suède de se pourvoir de bled, exigeait impérieusement des rapports pacifiques tant avec la Russie qu'avec l'Angleterre ; que la fin subite de la guerre entre la France et la Russie laisserait infailliblement la Suède sans aucune augmentation de territoire, surtout si l'armée suédoise, par l'effet de la guerre avec l'Angleterre, était mise hors d'état de s'éloigner de ses parages ; que d'ailleurs ces préparatifs et une année de guerre demanderaient une dépense de douze à quinze millions de Rixdaiers. Une foule d'autres considérations déterminèrent V. M à n'avoir égard qu'au bonheur de ses sujets et à la prospérité de son royaume, et pour cet effet V. M. ouvrit ses ports aux pavillons de toutes les nations.

Les tentatives de la France pour engager la Suède dans une guerre ouverte contre l'Angleterre et la Russie, ne se bornèrent point à celles dont je viens de faire mention. Le ministre d'Autriche à la cour de V. M. reçut de l'ambassadeur d'Autriche à Paris, Mr. le prince de Schwartzenberg, un courrier, avec la nouvelle d'une alliance conclue à Paris, le 14 Mars passé, entre la France et cette

puissance. Mr. le prince de Schwartzenberg chargea le ministre de sa cour à Stockholm d'employer toute son influence, en communiquant cette nouvelle au ministère de V. M., pour faire participer la Suède à la guerre contre la Russie. V. M. répondit à cette proposition, comme elle l'avait fait à la précédente, en déclarant qu'elle voulait conserver la tranquillité de son royaume et qu'elle acceptait la médiation de LL. MM. les Empereurs d'Autriche et de Russie, pour tout ce qui avait rapport à l'invasion injuste de la Poméranie : qu'en outre V. M. offrait, si cela convenait à l'Empereur Napoléon, d'écrire à la cour Impériale de Russie, pour tâcher de prévenir l'effusion du sang, jusqu'à ce que des plénipotentiaires suédois, russes, français et autrichiens pussent se réunir, afin d'arranger les différends survenus.

Les événemens ayant prouvé que ces offres n'avaient pas été accueillies par l'Empereur des Français, V. M. dût regarder comme un devoir sacré de mettre son royaume en état de défense, et elle y employa une partie des ressources que ses fidèles états du royaume avaient mises à sa disposition, pour faire respecter et maintenir l'indépendance nationale.

La longue expérience des tems passés et la force des exemples du présent, ont sanctionné les mesures de prudence que V. M. a prises pour la sûreté et l'intégrité de ses Etats.

On s'était déjà adressé au chargé d'affaires de France, Mr. de Cabre, pour lui demander une explication sur la prise de la Poméranie. Il était invité à déclarer s'il résidait à Stockholm comme agent d'une puissance amie ou ennemie. Plusieurs mois s'étant écoulés sans réponse, et des intrigues ténébreuses et peu conformes au droit des nations ayant eu lieu, Mr. de Cabre a été renvoyé.

Dans un moment où toutes les puissances qui entourent la Suède ont porté leurs forces militaires à un

point jusqu'ici sans exemple, V. M. a aussi été obligée de se soumettre à l'impérieuse nécessité du tems ; et n'ayant en vue que la prospérité et le bonheur de la Suède, elle a préparé les moyens qui peuvent la mettre en état, de compter essentiellement sur ses propres forces et sur celles des gouvernemens ses amis. Si, pour atteindre ce but, des sacrifices sont nécessaires, les bons Suédois s'empresseront de seconder V. M., car ils furent toujours le ferme soutien des Monarques qui firent respecter leur liberté.

Une ancienne habitude a longtems porté la Suède à considérer la France comme son allié naturel ; cette opinion des tems passés, ces impressions reçues, agissaient d'une manière puissante sur l'esprit de V. M., fortifié par le penchant du Prince Royal pour son ancienne patrie, penchant toujours subordonné, dans son cœur, à ses devoirs envers la Suède. Mais lorsque la France a voulu interdire à la Suède, presqu'insulaire, le droit de parcourir les mers qui l'entourent et de sillonner les flots qui baignent ses rivages, le gouvernement a dû défendre les droits et les intérêts de la nation, pour échapper à la situation des puissances qui, par leur soumission à la France, se trouvent maintenant sans vaisseaux, sans commerce et sans finances. L'alliance de la France, en exigeant d'abord la perte de l'indépendance, conduit par degrés à tous les sacrifices qui anéantissent la prospérité d'un Etat. Pour devenir son allié, il faut n'avoir aucune relation avec l'Angleterre, remplacer les revenus des douanes et les profits du commerce par des impôts toujours croissants, afin de soutenir les guerres dans lesquelles sa politique capricieuse l'a entraînée depuis huit ans. Si la Suède s'était soumise aux volontés de la France, on aurait vu des Suédois en Espagne, comme on y voit des Allemands, des Italiens et des Polonais. On les aurait vus même en Turquie, si l'Empereur Napoléon avait vaincu l'Empereur ALEXANDRE.

Si, pour assurer les destinées de la Suède, en lui

procurant sûreté pour le présent et garantie pour l'avenir, V. M. est forcée de mettre ses armées en mouvement, ce ne sera point dans l'intention de conquérir des provinces, inutiles à la prospérité de la presqu'île Scandinave. L'indépendance de cette presqu'île est l'objet constant des soins de V. M., et aucun sacrifice ne doit coûter aux Suédois pour obtenir ce grand et important résultat. V. M. a repoussé le traité avilissant qu'on a voulu lui faire souscrire; elle s'est mise au-dessus d'une politique humble et versatile, et elle n'a pas craint d'en appeler au courage, à la loyauté, au patriotisme et à l'honneur national. V. M. a bien jugé les Suédois, et sa récompense est dans la confiance absolue qu'ils ont mise dans sa sagesse.

Depuis longtems le vaisseau de l'Etat, naviguant sur une mer orageuse et battu par la tempête, était près de faire naufrage; V. M. en habile pilote, en saisit le gouvernail, et secondé par son fils chéri elle a eu le bonheur, malgré les écueils dont sa route a été semée, de l'amener au port. Je présente cette image pour éclairer à l'avenir les personnes qui, toujours inquiètes sur leur sort futur, s'allarment à l'avis du moindre contretems, et s'imaginent n'être lancées sur cette terre, que pour y jouir paisiblement de toutes les commodités de la vie. V. M. a promis la liberté aux Suédois; elle leur tiendra parole. La chaumière du pauvre comme le palais du riche jouiront de ce bienfait inappréciable. L'autorité arbitraire ne pourra jamais y pénétrer, et de nuit comme de jour, la loi en garantira l'enceinte. Fiers de tous leurs droits, unis à leur Souverain, les Suédois marcheront à la rencontre de leurs ennemis. Le souvenir de leurs illustres aïeux et la justice de leur cause seront la garantie de leurs succès.

C'est avec le plus profond respect que je suis,

SIRE,

DE VOTRE MAJESTÉ,

Stockholm le 7 Janvier 1813.

le très-humble, très-obéissant et dévoué serviteur et sujet

LAURENT D'ENGESTRÖM.

Pièces officielles, jointes au rapport à S. M. le Roi de Suède, par son Ministre d'Etat et des affaires étrangères, en date de Stockholm le 7 Janvier 1813.

N° 1.

Extrait d'une dépêche au Roi de Mr. le Baron de Lagerbjelke, Ministre de Suède à Paris, en date du 26 Octobre 1810.

Malgré toutes les prévenances personnelles dont je venais d'être l'objet, il m'avait été facile de me préparer à une scène peu agréable. La nature de mes conférences avec le Duc de Cadore, le départ précipité de Mr. de Czernicheff, la catastrophe dont la Suisse s'était vu menacée pour affaires de commerce, les avantages remportés dans le Portugal, dont on voudrait sans doute profiter pour accabler les Anglais sur tous les points à-la-fois — toutes les circonstances réunies m'avaient assez fait juger quel serait l'objet de l'audience; mais j'avoue que je ne m'attendais pas à une explosion aussi violente. Jamais je n'avais vu l'Empereur en colère, et cette fois-ci il l'était à un point qui surpasse toute imagination.

Je fus introduit un peu après 9 heures du matin. Je trouvai le Duc de Cadore avec l'Empereur, et la présence de ce tiers me fit d'abord juger que j'étais appelé pour entendre une déclaration officielle, mais que la discussion ne me serait point permise. Je n'en résolus pas moins de répondre, à chaque occasion où je pourrais placer un mot.

Il m'est impossible de rendre compte à V. M. de tout ce que l'Empereur a dit pendant cinq quarts d'heure au moins, parce que son agitation était si forte, son discours si coupé, ses répétitions si fréquentes, qu'il était trop difficile de tout classer dans la mémoire. Je débutai par la présentation de la lettre de V. M. Savez-vous, dit l'Empereur, quel est le sujet de cette lettre? Je l'exprimai en ajou-

tant un compliment. Sans y répondre l'Empereur continua: (Chaque reprise du discours de l'Empereur fera suffisamment connaître à V. M. le genre des courtes réponses, que je tâchai de placer dans les intervalles) Ah, çà, Mr. le Baron, cessera-t-on enfin de croire en Suède, que je ne suis qu'une dupe? pense-t-on que je puisse m'accommoder de cet état mixte ou métis? — Oh point de sentimens! c'est par les effets qu'on fait ses preuves en politique. Voyons ces effets. Vous signâtes la paix avec moi au commencement de l'année, vous vous engageâtes à rompre toute communication avec l'Angleterre; vous gardâtes un Ministre à Londres, un agent anglais en Suède jusque fort avant dans l'été; vous n'interrompîtes la communication ostensible par Gothembourg que plus tard encore, et qu'en résulta-t-il? que la correspondance est restée la même, ni plus ni moins active. — Bah! il n'est pas question d'une communication par-ci par-là, elle est régulière, elle est très-considérable. Vous avez des bâtimens dans tous les ports de l'Angleterre. — Vraiment du sel, prend-on du sel dans la Tamise? Des bâtimens de commerce anglais assiègent Gothembourg. — La belle preuve qu'ils n'y entrent pas! on échange les marchandises en pleine mer ou près des côtes. Vos petites îles serviront de magasins pendant l'hiver. Vos bâtimens transportent ouvertement des denrées coloniales en Allemagne; j'en ai fait saisir une dixaine à Rostock. Est-il possible qu'on puisse affecter ainsi de se méprendre sur le premier principe du système continental? — A la bonne heure! Vous n'approuvez point cela dans votre note; ce n'est point d'elle que je me plains, c'est du fait. Je n'ai pas dormi une seule heure de la nuit, à cause de vos affaires; on pourrait me laisser reposer en paix, j'en ai besoin. Encore, est-elle convenable, cette restitution des prisonniers anglais, qui avaient si imprudemment attenté à la dignité du Roi et violé son territoire? Rendus sans aucune satisfaction! n'est-ce pas, Mr. de Cadore? (Le Ministre, tout tremblant, ne manqua pas de répondre affirmativement, comme à quelques autres questions semblables). Autre violation du droit territorial, la capture d'un corsaire français dans l'intérieur du port de

Stralsund; mais on ne m'a rien rendu à moi (*), ce n'est que pour ses amis qu'on a ces petites attentions-là ! Eh bien, restez avec les Anglais ! S'il faut en juger par le mal que vous m'avez fait cette année-ci, jamais vous ne fûtes plus amis des Anglais que dans ce moment. — Oh, oh, c'est vous qui le dites ! c'est vous qui m'assurez que la Suède aime mieux rester avec moi ; mais des preuves, vous dis-je, des preuves ! — A la bonne heure ! votre état, à l'issue d'une guerre malheureuse, réclamait des ménagemens. Eh bien ! j'en ai eu à mes dépens comme une dupe. Vous m'avez enjôlé, vous, vous-même. Vous avez eu l'adresse de gagner la mauvaise saison, vous avez eu le tems de débrouiller vos intérêts avec l'Angleterre ; est-il juste, s'il en existe encore contre la foi des engagemens, que j'en supporte la peine ? Vous avez eu le loisir de vous mettre en état de défense, vous avez encore l'hiver devant vous. Que risquez-vous donc ? — Oui, le commerce d'exportation, c'est le cheval de bataille ; où est-il donc, ce pavillon neutre ? il n'y a plus de neutres ; l'Angleterre n'en reconnaît point, je ne peux pas plus en reconnaître. — Le sel, oui le sel ! on trouve moyen d'avoir ce qui est nécessaire. Que fîtes-vous lorsqu'en 1801 vous étiez en brouillerie ouverte avec l'Angleterre ? — Souffrir ? croyez-vous que je ne souffre pas, moi ? que la France, que Bordeaux, que la Hollande, que l'Allemagne ne souffrent pas ? Mais voilà précisément pour quoi il faut en finir. La paix maritime à tout prix ! (Ici l'Empereur s'anima terriblement). Oui, la Suède est seule cause de la crise que j'éprouve. La Suède m'a fait plus de mal que les cinq coalitions ensemble. Mais aujourd'hui rendue à ses communications avec le reste de l'Europe, elle en profite pour faire le commerce de l'Angleterre. — Ah, Monsieur, du tems, toujours du tems, j'en ai trop perdu. Il vous en fallait, dites-vous, pour entrer sans trop de sacrifices dans le nouveau système ; il m'en fallait aussi, ajoutez-

(*) Le commerce de Stralsund paya, par ordre du Roi, la valeur de ce corsaire, qui ne fut pris que par une suite de sa propre imprudence.

vous, pour faire du bien à la Suède. Eh bien, n'ai-je rien fait? Ecoutez: lorsque vous fîtes choix du Prince de Ponte Corvo, ne risquai-je rien en lui permettant d'accepter? N'ai-je pas été sur le point de me brouiller avec la Russie? N'y a-t-on pas cru, n'y croit-on pas peut-être encore, que vous de votre côté, les Saxons et les Polonais de l'autre, soutenus par moi, s'armeraient pour reconquérir leurs provinces perdues? Les têtes ne sont-elles pas dans ce moment même fort électrisées en Pologne? Qu'ai-je fait alors? J'ai laissé dire: j'ai laissé circuler des bruits qui pouvaient détacher la Russie de mon système; ce n'est que maintenant que, plus en plus détrompé sur la politique suédoise, j'ai dû prendre un parti. Je ne vous le cacherai point. Je viens de renvoyer Mr. de Czernicheff en Russie; je l'ai instruit de la déclaration que je vous fais aujourd'hui; j'engage fortement l'Empereur Alexandre de faire la même démarche de son côté. Choisissez! des coups de canons aux Anglais qui s'approchent de vos côtes, et la confiscation de leurs marchandises en Suède, ou la guerre avec la France! Je ne puis vous faire grand mal; j'occupe la Poméranie et vous ne vous en souciez pas trop; mais je puis vous faire attaquer par les Russes, par les Danois; je puis confisquer tous vos bâtimens sur le Continent, et je le ferai, si dans 15 jours vous n'êtes pas en état de guerre avec l'Angleterre. — Oui, vous avez raison: il faut compter l'allée et le retour du courrier et quelque chose de plus. Eh bien, je vous ordonne, Mr. de Cadore, d'expédier un courrier sur-le-champ; je vous engage, Mr. le Baron, d'en faire autant. Si 5 jours après la démarche officielle de Mr. Alquier, le Roi ne s'est point décidé pour l'état de guerre avec l'Angleterre, Mr. Alquier partira sur le champ, et la Suède aura la guerre avec la France et tous ses alliés. — Oui, c'est juste, je n'ai point positivement demandé l'état de guerre avant ce moment; mais j'y suis maintenant forcé par tous les moyens imaginables. D'abord la Suède a prouvé, qu'elle ne peut rester dans un état mixte avec l'Angleterre, sans faire le plus grand tort au Continent; ensuite les choses ont pris un développement général, qui exige une parfaite égalité de mesures, ou bien

un état ouvert d'hostilités. Voyez ce que toutes les autres puissances ont cru devoir faire. La Russie, plus forte que les autres, n'a obtenu la paix avec moi, qu'à condition de déclarer sur-le-champ la guerre à l'Angleterre. L'Autriche, puissance du premier ordre, si la France n'existait point, a franchement pris son parti. J'ai assez long-temps été la dupe de la Prusse, comme la vôtre. Elle vient enfin de reconnaître par la catastrophe de la Hollande, qu'il fallait se déterminer; elle a franchement adopté l'état de guerre. Le Danemarc l'a fait depuis long-temps; mais à quel titre puis-je exiger de ce pays ce que je ne puis obtenir de la Suède? Eh! me dis-je souvent, qui sait si je serai toujours bien avec la Russie? qui peut connaître le chapitre des événemens? ne sera-t-il pas un jour du plus grand intérêt pour moi, d'avoir dans le Nord une puissance amie, forte de ses propres moyens ainsi que de mon alliance? Mais croit-on maintenant en Suède que je pourrais, en faveur du nouveau Prince Royal, relâcher quelque chose de mes principes invariables? Au contraire, la crise politique, dans laquelle je me suis mis en faveur d'elle, me fournit un titre de plus. Cependant la Suède a une grande obligation à la personne du Prince Royal, car sans ce choix (nullement influencé par moi) j'aurais, il y a deux mois, fait la démarche à laquelle je me vois aujourd'hui forcé. Je me repens maintenant de ce délai, qui, vu la saison, vous a été si profitable, non parce que je regrette ce qui peut vous arriver de bien, mais parce que vous m'avez trop maltraité. Depuis long-temps l'office qui devait vous être adressé se trouve préparé dans les bureaux de Mr. le Duc de Cadore (révérence affirmative du Ministre), mais je voulais attendre l'arrivée du Prince Royal, qui est instruit de ma façon de penser (*). Je ne l'ai pas

(*) L'Empereur avait promis au Prince Royal de ne rien exiger de la Suède avant le mois de Mai 1811, et le Prince Royal l'assura qu'après ce terme la Suède déroulerait sa politique et serait franchement pour ou contre le système continental, suivant que ses intérêts le lui commanderaient.

pu. Je vous l'ai dit, j'étais sur le point de me brouiller avec la Russie ; je donnais à toute l'Europe la pensée que dans ce moment décisif mon systême pouvait être susceptible de modifications. D'ailleurs de nouvelles plaintes sur la Suède m'arrivaient de toutes parts. — Ah, je sais ce que vous avez à me dire, j'ai lu tout ce que vous avez écrit. Eh bien, soit, il peut y avoir eu des exagérations dans les plaintes, mais assez de vérité reste. Je désire que vous eussiez eu une meilleure cause à défendre. — Eh non ! la position du Prince Royal ne deviendra pas si difficile ; tout vient d'ici ; il n'a point l'embarras de l'initiative. Mais encore, a-t-on cru en Suède pouvoir, sans ressentiment de mon côté, servir la cause de l'Angleterre, parce que j'aime et j'estime le Prince Royal ? J'aime et j'estime aussi le Roi de Hollande ; il est mon frère et je suis cependant encore brouillé avec lui, j'ai fait taire la voix du sang pour écouter celle de l'intérêt général. Si vous étiez sur mes frontières, je serais à regret forcé d'en agir comme je viens de le faire avec la Suisse ; j'ai fait marcher des troupes ; le gouvernement a confisqué les marchandises anglaises. Enfin résumons-nous. Que la Suède fasse les choses comme elle l'entend ; je sais que je suis hors d'etat de la forcer. Qu'elle se mette franchement du côté de l'Angleterre contre moi et mes alliés, si c'est là son intérêt, ou qu'elle se réunisse avec moi contre l'Angleterre. Mais le temps du doute est passé. Les 5 jours expirés, Mr. Alquier part, et je vous donne vos passeports. Vous n'avez fait que dire ce que vous deviez dire ; mais je ne puis alors que vous renvoyer. Guerre ouverte ou amitié constante : voilà mon dernier mot, ma déclaration ultimate. Adieu, puissé-je vous revoir sous de meilleures auspices !

L'Empereur me quitta sans vouloir plus m'entendre. En sortant de chez l'Empereur, je ne vis plus personne dans l'autre pièce, pas même les officiers du service. Je ne sais ce qui avait donné lieu à cette circonstance extraordinaire, si c'était un ordre ou bien la discrétion spontanée des fonctionnaires, parce que l'Empereur avait souvent élevé la voix d'une telle force, qu'il était

impossible de ne point l'entendre dans la pièce voisine.

J'eus ensuite une conférence avec le Duc de Cadore, au sortir de laquelle je partis pour Paris. Cet entretien ne fut qu'une répétition de ce qui s'était passé chez l'Empereur, pour que ma dépêche à V. M. et celle du Ministre au Baron Alquier s'accordassent autant que possible. Tout étant dit sur le fond, je témoignai cependant au Duc de Cadore, combien j'étais sensible à la forme dure et violente que l'Empereur avait mise dans ses demandes. Le Ministre fit valoir de son mieux la satisfaction que j'avais eue (me disait-il) d'adoucir la vivacité de l'Empereur, sur-tout vers la fin, et fit beaucoup ressortir les passages qui exprimaient quelque intérêt ou qui donnaient quelques espérances pour l'avenir. Il me donna un passeport de courrier tout préparé d'avance. Il me promit de n'envoyer son courrier de Fontainebleau que vers le même temps où j'expédierais le mien de Paris, c'est-à-dire dans la soirée d'aujourd'hui, pour que celui-ci pût prendre un peu l'avance. Il m'assura que Mr. Alquier aurait deux jours pour préparer son office, outre les cinq qui formaient le terme de prescription. Il s'attacha beaucoup au fait qu'il me pria de bien faire valoir, que l'élection de Mgr. le Prince Royal, loin d'avoir provoqué la démarche de l'Empereur, l'avait retardée de quelques mois, et avait par-là préparé à la Suède un délai doublement important à cause de la saison. Il ajouta même, que la résolution de l'Empereur de faire sa démarche pendant que le Prince était même censé en voyage, avait en partie pour but l'attention de ne point le dépopulariser innocemment. — — —

N° 2.

Note du Ministre de France le Baron Alquier au Ministre d'Etat, Baron d'Engeström, en date de Stockholm le 13 Novembre 1810.

Monsieur le Baron! J'ai plusieurs fois prédit à V. E.,

que l'interprétation évidemment fausse, donnée par la Suède à ses engagemens avec la France, produirait quelqu'évènement grave et important. Je ne perdrai point, Monsieur le Baron, à rappeler des explications, désormais inutiles, le peu de temps qui m'est laissé pour exposer les demandes que je suis chargé de faire à votre Cour.

S. M. l'Empereur et Roi est informée, qu'en contravention au traité de Paris, le commerce le plus actif continue entre la Suède et l'Angleterre; qu'il existe une correspondance régulière entre les deux pays; que des paquebots vont et viennent régulièrement d'Angleterre et d'Ecosse à Gothembourg; qu'il part des ports suédois, non pas quelques navires avec une destination simulée, mais d'immenses convois dirigés ouvertement vers l'Angleterre. Des renseignemens incontestables ont prouvé que du 20 au 22 Septembre, plus de quinze-cents bâtimens avec des cargaisons anglaises, destinés pour la Baltique et la Mer du Nord, se trouvaient en rade de Gothembourg, et que le ministère suédois, ne se bornant pas à fermer les yeux sur cet état de choses, donnait des permissions de commerce directement avec l'Angleterre. S. M. l'Empereur et Roi ne se croit pas seulement blessée par une violation si manifeste du Traité de Paris, mais elle y voit avec un ressentiment profond et légitime, une des causes qui, en empêchant la conclusion de la paix avec l'Angleterre, aggrave et prolonge les malheurs de l'Europe. Si le gouvernement britannique ne se reposait pas avec sécurité sur la funeste condescendance de la Suède, les bâtimens anglais, qui ont pénétré en si grand nombre, cette année, dans la Baltique, n'y seraient pas entrés, parce qu'aucun asyle ne leur eût été ouvert; mais, ils étaient sûrs de recevoir, sur le littoral suédois, un accueil amical. Là, on leur fournissait de l'eau, des vivres, du bois. Là, ils pouvaient attendre, et saisir à propos, le moment d'introduire leurs denrées sur le Continent, et partout, cette importation était favorisée. S. M. l'Empereur doit à

sa dignité, de ne pas souffrir plus long-temps une infraction si éclatante d'un traité dans lequel, n'écoutant que ses sentimens d'estime et d'affection pour le Roi, elle s'est montrée si généreuse envers la nation suédoise.

Il est constant, Monsieur, que la Suède, par ses relations commerciales avec les Anglais, rend inutiles les sacrifices et les efforts du Continent, que dans sa prétendue neutralité, elle est l'alliée la plus utile qu'ait jamais eu le gouvernement britannique; et qu'elle se constitue ainsi l'ennemie des puissances continentales, après avoir adhéré à leurs principes. Mais lorsque la France, la Russie, l'Autriche, la Prusse, et toutes les autres contrées de l'Allemagne souffrent, et s'imposent des privations pénibles pour acheter la paix, on ne doit pas s'attendre que la Suède puisse trouver plus long-temps, dans la violation de ses promesses, le moyen d'assurer paisiblement sa prospérité et de se procurer d'immenses richesses. S. M. l'Empereur et Roi mon maître, désirant changer un ordre de choses aussi opposé au système adopté par la presque totalité de l'Europe, m'a formellement chargé de presser, par les plus vives instances, S. M. Suédoise, de déclarer la guerre à l'Angleterre, d'ordonner en même temps la saisie des bâtimens anglais dans tous les ports, ainsi que la confiscation des denrées et marchandises anglaises ou coloniales, partout où elles se trouveront, et sous quelque pavillon qu'elles aient été importées, contre la teneur du traité, et postérieurement à la déclaration du Roi, qui interdisait ses Etats au commerce britannique. Je dois de plus déclarer à V. E., que S. M. I. et R. attache une telle importance aux propositions que je viens d'énoncer en son nom, qu'elle m'ordonne expressément, dans le cas où le Roi ne jugerait à propos d'y consentir pleinement et sans restriction, de me retirer, sans prendre congé, cinq jours après la date de la dépêche que j'ai l'honneur d'adresser à V. E.

Je vous prie etc. ALQUIER.

N° 3.

Réponse du Ministre d'Etat au Baron Alquier, en date de Stockholm le 18 Novembre 1810.

J'ai mis sous les yeux du Roi la lettre que vous avez bien voulu m'adresser en date du 13 de ce mois, et c'est par ordre exprès de S. M. que j'ai l'honneur de vous faire la réponse suivante.

Que le Roi, accoutumé à remplir avec exactitude toutes les obligations qu'il a contractées, a agi envers la France avec sa loyauté ordinaire. Il ne s'est pas permis d'expliquer le traité de Paris. Il a voulu qu'il fût observé par ses sujets selon sa teneur littérale. Le traité a été publié pour leur servir de règle. Aucune permission spéciale n'a été donnée, comme vous paraissez le croire.

Le gouvernement suédois a fait cesser toute communication avec l'Angleterre. Les comptoirs de postes de la Suède ne reçoivent aucune lettre venue de ce pays, et n'y font aucune expédition.

Aucun paquebot anglais n'entre dans un port de la Suède, qui se trouve sous surveillance. Il est pourtant très-possible, que des communications peuvent avoir eu lieu par fraude, et par conséquent à l'insu du gouvernement. Les côtes de la Suède sont d'une si grande étendue, qu'il est impossible de les garder. Il faut croire, que d'autres pays se trouvent dans le même cas, car nous voyons tous les jours dans les gazettes des nouvelles d'Angleterre arrivées par la France, et déjà avant la paix de Paris des lettres anglaises sont venues en Suède par l'Allemagne.

D'immenses convois ne sont assurément pas sortis des ports de la Suède pour l'Angleterre. Ce que vous appelez la rade de Gothembourg est apparemment Vinga Sand, éloigné de Gothembourg de 8 lieues de France et de 6 du continent de la Suède, et par conséquent très-fort

hors de la portée du canon. Les convois s'y assemblent parce qu'ils ne peuvent pas y être troublés. Les 1.500 bâtimens et au-delà, qui doivent s'être trouvés à Vinga, où sont-ils allés? Assurément pas dans les ports de la Suède. S'ils ne sont pas confisqués chez nos voisins, il faut croire à la vérité des rapports qui annoncent des fraudes immenses commises même chez ceux qui en mettent sur notre compte, dans l'intention de nous nuire.

On n'a qu'à jeter les yeux sur la carte de la Suède, pour se persuader de l'impossibilité de garder sur tous les points des côtes aussi vastes, remplies de ports et garnies d'une immense quantité d'îles, toutes propres au débarquement. Si l'on parvient à mettre une d'elles en état de défense, les Anglais s'emparent d'une autre, et tout ce qu'on peut faire est en pure perte. L'année passée toute la puissance de l'Empire Russe n'était pas en état d'éloigner les Anglais de Nargön, île située à l'entrée du port de Reval, devant laquelle une partie de la flotte anglaise était stationnée. Il n'y a pas eu de condescendance de la part du gouvernement suédois. Il a dû souffrir ce qu'il n'a pas été en état d'empêcher, n'ayant pas les moyens pécuniaires nécessaires, ni les forces navales suffisantes, pour éloigner les Anglais. Ils étaient maîtres de la mer. *Si de-là ils attendaient et saisissaient le moment d'introduire leurs denrées sur le Continent*, la Suède ne pouvait pas l'empêcher, et *si cette importation était partout favorisée*, ce n'est pas à la Suède, mais bien aux puissances continentales, qu'il faut s'en tenir.

Vous me parlez, Monsieur, d'immenses richesses accumulées en Suède par le commerce, et vous ne pouvez pas ignorer que l'argent de la Suède perd 80 pour cent contre celui de Hambourg, et encore plus contre celui de France; et le cours de change étant l'unique échelle, d'après laquelle on puisse juger du gain que fait le commerce d'un pays, je vous laisse à vous-même à déterminer, Monsieur, les avantages que la Suède a retirés du sien.

S. M. l'Empereur des Français et Roi d'Italie ayant maintenant cru devoir faire de nouvelles demandes, qui donnent une plus grande extension aux Traités subsistans entre la Suède et la France, et le Roi, mon auguste maître, n'écoutant en cette occasion, que ses sentimens invariables d'estime et d'amitié envers S. M. I. et R., s'est décidé à donner une nouvelle garantie de ses intentions et des principes qui le guident.

S. M. m'a en conséquence ordonné de vous annoncer, Monsieur, qu'elle déclare la guerre à l'Angleterre; qu'elle ordonne la saisie des bâtimens anglais, qui se trouveraient, contre toute attente, dans les ports de Suède; que pour ne donner lieu à aucune imputation ultérieure, par rapport à une connivence secrète avec la Grande-Bretagne ou à une introduction suivie et frauduleuse de denrées coloniales sur le continent, le Roi fera renouveler, de la manière la plus sévère, la prohibition déjà existante contre l'introduction en Suède des denrées ou des marchandises anglaises; défendra, sans restriction, toute importation de denrées ou marchandises coloniales, quelque soit leur origine ou le pavillon sous lequel elles soient apportées, et ne permettra plus, dès à présent et sans la moindre restriction, aucune exportation de Suède sur le Continent, de denrées ou marchandises anglaises ou coloniales. De plus, S. M. donnera les ordres nécessaires pour que, par des recherches, la totalité des denrées ou marchandises anglaises ou coloniales, importées en Suède, sous quelque pavillon que ce soit, postérieurement au 24 Avril de la présente année, soit constatée et mise à la disposition légale du Roi.

En se portant à ces sacrifices, dont l'expérience prouvera la grandeur, le Roi a principalement eu en vue, et son amitié constante pour S. M. l'Empereur des Français, et son désir de contribuer aussi, de son côté, au succès du grand principe qui vient d'être allégué contre la Suède, par rapport à la paix maritime. Ce n'est qu'en réunissant ses efforts à ceux du Conti-

nent, pour accélérer cette époque si bienfaisante pour l'humanité, que S. M. pourra justifier, en partie, aux yeux de ses sujets, les pertes immenses auxquelles les circonstances vont les assujettir, et prouver à l'Europe, qu'il n'a point dépendu d'elle, de voir en ce moment la paix régner sur les mers et le commerce rendu à son indépendance primitive.

C'est avec les sentimens etc.

Le Baron D'ENGESTRÖM.

N° 4.

Lettre de S. A. R. Monseigneur le Prince Royal à S. M. l'Empereur des Français, en date de Stockholm le 11 Novembre 1810.

Sire ! Dans ma première entrevue avec Mr. le Baron Alquier, il m'a été facile de voir, que ce Ministre avait reçu des instructions très-sévères relativement au commerce anglais, et qu'elles avaient été motivées sur des plaintes portées à V. M. contre la faveur que la Suède semblerait accorder à ce commerce.

J'ai voulu connaître la vérité. J'ai envoyé de suite une personne sûre à Gothembourg pour y prendre des informations. Le commerce anglais n'y est point toléré, comme on a pu le dire à V. M. Il est vrai qu'il y a eu, comme partout, des contrebandiers, et ce sont pour la plupart des Juifs qui s'entendent avec d'autres Juifs établis dans les pays voisins; mais le gouvernement prend toutes les mesures pour faire cesser ce commerce illicite. Je prie seulement V. M. de ne point ajouter foi à des rapports exagérés, qui ne peuvent être dictés que par l'intérêt personnel de ceux qui se plaisent à les faire, et par un esprit de haine que les ennemis de la Suède se plaisent à propager.

Je prie aussi V. M. de vouloir bien remarquer, que l'autorité royale en Suède est très-limitée, et qu'il est certains usages et prérogatives que la constitution ne lui permet pas de froisser. Ce dont je puis assurer V. M., c'est que tout ce qui est possible sera fait, pour seconder le système continental.

N° 5.

Lettre de S. A. R. Monseigneur le Prince Royal à S. M. l'Empereur des Français, en date de Stockholm le 19 *Novembre* 1810.

Sire! Par ma lettre du 11 Novembre j'ai eu l'honneur d'instruire V. M. que le Roi était prêt à faire tout ce que les lois constitutionnelles lui permettaient, pour arrêter l'introduction des marchandises anglaises. Le ministère s'occupait d'un règlement très-sévère à ce sujet, lorsqu'une dépêche de Mr. de Lagerbjelke est venue porter la douleur dans l'âme du Roi, et déranger sa santé d'une manière bien sensible. Cette dépêche nous prouvait à quel point V. M. était prévenue contre nous, puisqu'en nous donnant cinq jours pour répondre, elle nous traitait avec la même rigueur qu'une nation ennemie; et la note officielle remise par Mr. le Baron Alquier n'a laissé à la Suède que l'affligeante alternative, ou de voir rompre les liens qui l'unissent à la France, ou de se livrer à la merci d'un ennemi formidable, en lui déclarant la guerre, sans posséder aucun moyen pour le combattre.

En me décidant à accepter la succession au trône de Suède, j'avais toujours espéré, Sire, concilier les intérêts du pays que j'ai servi fidèlement et défendu pendant trente années, avec ceux de la patrie qui venait de m'adopter; à peine arrivé j'ai vu cet espoir compromis, et le Roi a pu remarquer combien mon cœur était douloureusement combattu entre son attachement à V. M. et le sentiment de ses nouveaux devoirs.

Dans une situation si pénible, je n'ai pu que m'abandonner à la décision du Roi, et m'abstenir de prendre part aux délibérations du Conseil d'Etat.

Le Conseil ne s'est pas dissimulé :

1° Qu'un état de guerre ouverte, provoqué par nous, causera infailliblement la capture de tous les bâtimens qui sont allés porter du fer en Amérique.

2° Qu'à la suite d'une guerre malheureuse nos magasins sont vides, nos arsenaux sans activité et dépourvus de tout, et que les fonds manquent pour parer à tous les besoins.

3° Qu'il faut des sommes considérables pour mettre à couvert la flotte de Carlskrona, et réparer les fortifications de cette place, sans qu'il y ait aucun fonds pour cet objet.

4° Que la réunion de l'armée exige une dépense extraordinaire d'au moins 7 à 8 millions, et que la constitution ne permet pas au Roi d'établir aucune taxe sans le consentement des Etats-Généraux.

5° Enfin que le sel est un objet de première et absolue nécessité en Suède, et que c'est l'Angleterre seule qui l'a fourni jusqu'ici.

Mais toutes ces considérations, Sire, ont disparu devant le désir de satisfaire V. M. Le Roi et son Conseil ont fermé l'oreille au cri de la misère publique, et l'état de guerre avec l'Angleterre a été résolu, uniquement par déférence pour V. M. et pour convaincre nos calomniateurs, que la Suède, rendue à un gouvernement sage et modéré, n'aspire qu'après la paix maritime. Heureuse, Sire, cette Suède si mal-connue jusqu'à présent, si elle peut obtenir, en retour de son dévouement, quelques témoignages de bienveillance de la part de V. M.

N° 6.

Lettre de S. A. R. Monseigneur le Prince Royal à S. M. l'Empereur des Français, en date de Stockholm, le 8 Décembre 1810.

Sire! Par ma lettre du 19 Novembre j'ai eu l'honneur de Vous informer, que le Roi, fidèle aux sentimens qu'il a voués à V. M., a déclaré la guerre à l'Angleterre, malgré tout ce que la sûreté de ses Etats lui objectait contre cette démarche, et dans l'unique vue de plaire à V. M.

Le Roi sera toujours fier d'avoir donné cette preuve de son dévouement à V. M.; mais c'est à moi, qui suis chaque jour témoin de ses peines et de ses inquiétudes, c'est à moi d'en appeler à la magnanimité de V. M., dans une circonstance qui peut influer sur la santé du Roi et sur le bonheur de la Suède. Je me flatte que V. M. accueillera avec bonté mes observations. En m'adressant à Vous directement, Sire, j'use d'un ancien avantage que j'aimerai toujours à conserver et qui fera renaître dans mon âme des souvenirs aussi agréables que glorieux.

La Suède, dans le triste état où le dernier règne l'a réduite, ne pouvait, ni devait plus aspirer qu'à une longue paix. C'était l'unique moyen de réparer par l'agriculture et le commerce, les pertes qu'elle a faites, de rétablir ainsi par degrés ses finances, et de récréer entièrement son système militaire et son administration. Loin de cela, c'est elle qui vient de déclarer la guerre; elle a hazardé cette démarche, sans avoir un seul bataillon prêt à marcher, sans que ses arsenaux ni ses magasins renfermassent le moindre approvisionnement, et ce qui est pis encore, sans le premier sou pour fournir aux dépenses d'une si grande entreprise, en un mot, dans l'état où se trouve le gouvernement de ce pays, une telle démarche le ferait sans doute accuser de folie, si l'appui de V. M. ne devait tout légitimer.

La Suède, il est vrai, possède en elle-même les principes d'une grande force ; ses habitans sont naturellement guerriers, sa constitution permet de mettre 80,000 hommes sur pied, et sa population mâle est telle que cette levée peut se faire très-aisément ; mais, Vous le savez, Sire, la guerre ne se nourrit que par la guerre, et un grand état militaire, purement défensif, est une charge que la Suède ne peut supporter sans un secours étranger.

Les lois constitutionnelles défendent au Roi d'établir de nouvelles taxes sans le consentement des Etats-généraux ; et la guerre vient de détruire une des principales branches du revenu public, le produit des douanes, qui rapportait plus de 6 millions de francs par an. Il faut ajouter à cela que les contributions sont arriérées, et que les confiscations qui s'exercent, portent sur les sujets suédois et non sur les étrangers qui ont eu la précaution de s'assurer du payement des marchandises importées.

Enfin, Sire, notre situation est des plus alarmantes, si la France ne vient à notre secours ; depuis la première alliance conclue entre François I et Gustave Vasa, la France a été, non-seulement l'amie constante de la Suède, mais encore elle l'a appuyée et secourue dans toutes ses guerres. La nature semble avoir destiné ces deux nations à vivre en harmonie ; et si elle a refusé aux Suédois les richesses, elle les a doués de la valeur et de toutes les qualités propres à l'exécution des plus vastes desseins. Il n'y a ici qu'un vœu, celui d'être sincèrement d'accord avec la France et de participer à sa gloire, toutes les fois que l'occasion s'en présentera. Mais l'argent nous manque.

En paix, le Suédois laborieux, content de ses champs et de ses mines, eut attendu patiemment du temps et de son économie un état plus heureux. Forcés par V. M. à déclarer la guerre nous nous tournons avec confiance vers elle. Nous lui offrons des bras et du fer, et nous lui demandons en retour les moyens que la nature nous a refusés.

Daignez, Sire, prendre en considération particulière

l'état de ce pays, et veuillez agréer avec bonté l'expression des sentimens etc.

N° 7.

Lettre de S. A. R. Monseigneur le Prince Royal à S. M. l'Empereur des Français, en date de Stockholm le 19 Décembre 1810.

Sire! Mr. de Czernicheff m'a demandé si je le chargerais d'une lettre pour V. M. Je me suis empressé de le faire, espérant qu'il dira à V. M. ce qu'il a vu en Suède. En effet, Sire, plein de confiance en Votre magnanimité et dans Vos bontés particulières pour moi, je n'ai qu'une seule chose à désirer, c'est que la vérité Vous soit connue.

Mr. de Czernicheff dira à V. M. que la Suède est sur le point d'être réduite à l'état le plus déplorable; qu'elle est sans aucun moyen pour soutenir la guerre qu'elle vient de déclarer; que cependant le gouvernement redouble d'efforts dans une crise aussi violente, mais qu'il n'est pas au pouvoir du Roi d'étendre, comme ailleurs, le système des confiscations; que la constitution garantit ici les droits et les propriétés de chacun, et que, si le Roi même adoptait une mesure contraire, aucun conseiller d'Etat ne pourrait y donner son assentiment.

J'ai le bonheur d'avoir pour moi l'opinion générale de la nation, mais bien certainement je perdrais cette force morale le jour où l'on me croirait l'intention, de porter la moindre atteinte à la constitution.

Le Roi offre à V. M. tout ce qui est en son pouvoir. Aucun sacrifice ne lui coûtera pour prouver à V. M. son dévouement à la France; mais, je Vous en conjure, Sire, daignez calculer nos moyens, et accor-

dez-nous la confiance que nous méritons, par notre attachement sincère et inaltérable.

N° 8.

Note du Baron Alquier à S. E. Mr. le Baron d'Engeström, en date de Stockholm le 26 Décembre 1810.

Monsieur le Baron! Je suis heureux d'obéir à l'ordre qui m'a été donné, d'annoncer à V. E. combien S. M. l'Empereur et Roi a été satisfait en apprenant, que S. M. le Roi de Suède, convaincu de la nécessité de forcer l'Angleterre à consentir enfin à la paix, avait déclaré la guerre à cette Puissance. L'Empereur n'attendait pas moins, Monsieur le Baron, de la longue expérience du Roi, de l'attachement de ce Monarque aux intérêts de la France, et de la sagesse d'un Conseil, dans lequel délibère un Prince, qui connaît les intentions pacifiques de S. M. I., et qui a combattu si long-temps, et avec tant de gloire, pour la cause qui arme aujourd'hui la Suède. L'Empereur mon Maître, attachant beaucoup de prix à procurer à votre commerce tous les avantages dont Il pourra le faire jouir, a donné Ses ordres non seulement dans les ports de Son empire, mais encore dans tous ceux qui sont au delà de la Baltique, de recevoir tous les produits de leur sol, que les suédois voudraient y transporter, et de leur permettre d'en retirer les approvisionnemens, qui leur seront nécessaires. S. M. I. veut même, expressément, que dans le cas où la Suède aurait besoin de blé, elle pût en exporter librement des ports de France, en ne payant que le dixième des droits, qui sont perçus sur les cargaisons destinées pour toutes les autres contrées de l'Europe. S. M. ne met à cette faveur d'autre mesure, que l'engagement qui sera imposé aux armateurs, de ne pas faire passer ces blés en Angleterre.

Le dernier entretien, que j'ai eu l'honneur d'avoir avec V. E., a dû vous convaincre, Monsieur le Baron, de l'intention dans laquelle est l'Empereur mon Maître, de rétablir dans toute leur étendue les liaisons, qui existaient autrefois entre la France et la Suède. J'ai à me féliciter, et j'en informerai ma Cour, des dispositions, que V. E. a manifestées à ce sujet, en m'observant que Son adhésion personnelle était la conséquence d'un système qu'Elle avait toujours regardé comme essentiellement utile à la gloire du Roi et au bonheur de Ses peuples. S. M. l'Empereur, accoutumé à compter sur les intentions amicales du Roi, et jugeant des dispositions de ce Prince, par celles dont Il est pénétré Lui-même pour les intérêts de S. M. Suédoise, m'a chargé, Monsieur le Baron, de demander comme un bon office auquel Il attache infiniment de prix, et qui doit contribuer au succès de la cause commune, de mettre à Sa solde le nombre de marins nécessaire pour compléter les équipages de quatre vaisseaux de la flotte de Brest. Il suffirait pour répondre au désir de l'Empereur et pour satisfaire à la demande, que j'ai l'honneur de vous adresser en Son nom, que le nombre n'excédât pas, tant en officiers, maîtres d'équipages, soldats et matelots, celui de deux mille hommes. L'Empereur Se chargera de toutes les dépenses de leur voyage, et toutes les précautions seront prises pour que les soldats et les matelots soient convenablement entretenus, et que Mrs. les officiers soient pleinement satisfaits de leurs traitemens. Dans l'état de crise où se trouvent momentanément les finances de la Suède, il sera peut être agréable au Roi de diminuer les dépenses de Sa marine, sans cependant laisser inactifs le talent et le courage de Ses marins.

Le bon office que l'Empereur demande à S. M. le Roi de Suède, ayant déjà été rendu avec empressement par le Danemarck, S. M. I. est convaincue, qu'Elle n'a pas trop présumé de l'amitié d'une Puissance attachée depuis si long-temps à la France par une réciprocité d'intérêt et de bienveillance, qui n'a jamais cessé d'exister.

Je prie V. E. de recevoir les assurances de la haute considération etc. ALQUIER.

N° 9.

Réponse de S. E. Mr. le Baron d'Engeström à la Note précitée, en date de Stockholm le 31 Décembre 1810.

Je me suis empressé de mettre sous les yeux du Roi mon Maître, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser, Monsieur, en date du 26 de ce mois.

Lorsque S. M. Se détermina à déclarer la guerre à l'Angleterre et à donner au Traité de Paris une extension ouvertement hostile, Elle fut moins guidée, dans cette résolution, par les devoirs que Lui imposaient Ses engagemens, que par ceux de l'estime et de l'amitié invariable, qu'Elle a voués à l'Empereur, votre auguste Maître. Elle espérait d'avance que S. M. I. et R. apprécierait la grandeur des sacrifices que faisait la Suède. Votre lettre, Monsieur, vient d'en donner au Roi une nouvelle assurance, et S. M. m'a ordonné de vous témoigner, combien Elle s'estime heureuse d'avoir pu à cette occasion assujettir la politique de Son royaume aux seuls penchans de Son cœur.

Le Roi a appris avec une reconnaissance bien sincère la résolution qu'a daigné prendre S. M. I. et R. par rapport à l'exportation des biés du continent en Suède, ainsi qu'à l'admission des produits de Son sol dans les ports de l'empire français, et dans ceux situés au delà de la Baltique. Tout en appréciant, comme Il le doit, l'intention bienveillante de l'Empereur, le Roi ne Se croit pas devoir cacher à S. M. que les progrès journaliers de l'agriculture en Suède mettent heureusement ce royaume à l'abri de la disette; que l'expérience des dernières années a prouvé qu'il pouvait même exporter du blé, et que dans le moment actuel le prix de cette production est au-dessous de toute proportion avec celui d'autres denrées.

Quant à l'exportation des produits du sol de la Suède, l'état de guerre avec l'Angleterre vient de faire cesser la possibilité de continuer cette exportation. Au moins sera-t-elle assujettie à des chances trop incertaines, pour

pouvoir influer, d'une manière efficace, sur les intérêts commerciaux de la Suède. Le Roi espère cependant que l'Empereur, par une suite de Ses bonnes dispositions pour la Suède, voudrait peut être lui acheter son fer. Il s'en trouve une quantité si considérable accumulée dans les magasins du pays, qu'on pourrait en livrer de suite pour plus de vingt millions de francs. Un achat aussi considérable ranimeroit cette branche principale de l'industrie nationale et ferait oublier à une classe nombreuse des habitans de la Suède les pertes considérables que l'avenir lui prépare.

Les lois constitutionnelles de l'Etat empêchent le Roi d'acquiescer de Lui-même à la demande de l'Empereur par rapport aux 2000 matelots. Rivalisant avec le Danemarck dans le désir de contribuer à l'accomplissement des grandes vues de S. M. I. et R., le Roi ne croit cependant pas que l'exemple de ce pays, où la volonté du Souverain est absolue, puisse être applicable à la Suède. A la suite des derniers événemens, qui ont placé S. M. sur le trône, il a été renouvelé entre le Souverain et la Nation un pacte constitutionnel, qu'il n'est au pouvoir de personne d'enfreindre. S. M. regrette par conséquent d'une manière bien vive, que le premier bon office que l'Empereur Lui demande, tombe précisément sur une chose, qui ne dépend pas de Sa seule volonté. Aucune nouvelle levée ne peut être faite, d'après la teneur de la constitution, qu'avec le consentement des Etats; celle à laquelle ils ont déjà consenti, présuppose expressément la défense de la patrie, et le nombre des matelots ordinaires se trouve après la perte de la Finlande tellement diminué, qu'il suffit à peine au service de la marine, sur tout dans les circonstances présentes.

Mais si le Roi, comme Il le désirerait, put même réussir à écarter toutes les entraves que Lui imposent les lois de l'Etat et les droits des citoyens, S. M. craint cependant que les 2000 matelots suédois transférés à Brest, n'y rempliraient point entièrement la juste attente de S. M. I. et R. Attaché à son sol agreste, à ses relations domestiques et

à ses habitudes, le soldat suédois ne résiste point à l'influence d'un ciel méridional. Il sera prêt à tout sacrifier pour la défense de ses foyers, mais loin d'eux, et en ne combattant plus immédiatement pour eux, son cœur n'aspirera qu'après la patrie. Il porterait par conséquent dans les rangs français cette inquiétude et ce découragement, qui plus que le fer des ennemis détruisent les plus belles armées.

Quant aux officiers de marine, aucun obstacle ne s'opposant à leur service en France, S. M. permettra avec plaisir, qu'ils profitent de l'offre généreuse de S. M. I. et R. La marine suédoise compte encore au nombre de ses officiers les plus distingués, ceux qui jadis ont suivi la carrière de l'honneur sous le pavillon français.

En vous communiquant, Monsieur, ces déterminations du Roi mon Maître, je crois de mon devoir de vous réitérer combien S. M. éprouve du regret à ne pas pouvoir se prêter entièrement à l'accomplissement des désirs de l'Empereur. S. M. espère que les gages solennels qu'Elle a donnés à cet auguste Souverain sur Ses dispositions personnelles à Son égard, Lui serviront en ce moment de défense efficace auprès de S. M. I. et R. Le Roi n'a point hésité à déclarer la guerre à la Grande Bretagne, sans égard aux pertes énormes, auxquelles Il exposait Ses sujets, ni à celles de la branche la plus considérable de Ses ressources financières. L'intérêt bien prononcé de Son royaume est fondé sur la paix; c'est la guerre qui a détruit et démembré la Suède; les habitans qui lui restent n'aspirent qu'après le repos; ils veulent tout sacrifier pour la défense de l'indépendance de la patrie; mais ils exigent aussi de leur Gouvernement, de ne point provoquer pour eux de nouvelles charges ni de nouveaux dangers, par une guerre offensive, et cependant ce cas vient d'arriver, pour prouver à S. M. l'Empereur des Français tout le prix que le Roi attache à Son amitié. S. M. n'aura jamais d'autre but, même lorsque des considérations insurmontables arrêteront Sa bonne volonté.

C'est avec les sentimens etc.

Le Baron d'Engeström.

N° 10.

Note de S. E. le Baron d'Engeström au Baron Alquier, en date de Stockholm le 5 Janvier 1811.

J'ai rendu compte au Roi mon Maître de ce que vous m'avez marqué, Monsieur, sur le désir de S. M. l'Empereur des Français de resserrer encore plus étroitement, par une alliance, les liens qui L'unissent à S. M. Elle m'a autorisé de vous annoncer, que Ses sentimens pour S. M. I. et R. La porteront à écouter de tout temps avec intérêt, les propositions qui Lui seront faites, persuadée comme Elle l'est d'avance, que ces propositions s'accorderont toujours avec l'intérêt de Ses peuples et la dignité de Sa couronne.

J'ai l'honneur d'être etc.

Le Baron d'Engeström.

N° 11.

Lettre de S. A. R. Monseigneur le Prince Royal à S. M. l'Empereur des Français, en date de Stockholm le 24 *Mars* 1812.

Des notes viennent de me parvenir et je m'empresse de m'en ouvrir à V. M. I. avec toute la franchise qui constitue mon caractère.

Lorsque les vœux du peuple suédois m'appelèrent à succéder au trône, j'espérai, en quittant la France, pouvoir toujours allier mes affections personnelles aux intérêts de ma nouvelle patrie; mon cœur nourrissait l'espoir qu'il pourrait s'identifier avec le sentiment de ce peuple, tout en conservant le souvenir de ses premiers penchans et en ne perdant jamais de vue la gloire de la France ni l'attachement sincère qu'il a

voué à V. M., attachement fondé sur une confraternité d'armes que tant de hauts faits avaient illustrée.

C'est avec cet espoir que je suis arrivé en Suède; j'ai trouvé une nation généralement attachée à la France, mais plus encore à sa liberté et à ses lois; jalouse de votre amitié, Sire, mais ne désirant jamais l'obtenir aux dépens de son honneur et de son indépendance; le Ministre de V. M. a voulu heurter ce sentiment national, et son arrogance a tout gâté; ses communications ne portaient aucun caractère des égards que se doivent mutuellement les têtes couronnées; en remplissant au gré de ses passions les intentions de V. M., le Baron Alquier parlait en proconsul romain, sans se rappeler qu'il ne s'adressait point à des esclaves.

Ce ministre a donc été la première cause de la méfiance que la Suède a commencé à montrer pour les intentions de V. M. à son égard; des événemens subséquens ont dû y ajouter un nouveau poids (*).

Déjà, Sire, j'avais eu l'honneur de faire connaître à V. M. I., par mes lettres du 19 Nov. et 8 Déc. 1810, la situation de la Suède et le désir qu'elle avait de trouver en V. M. un appui; elle n'a pu voir, dans le silence de V. M., qu'une indifférence non-méritée, et elle a dû se prémunir contre l'orage prêt à fondre sur le continent.

Sire, l'humanité n'a déjà que trop souffert. Le sang des hommes inonde la terre depuis vingt ans, et il ne manque à la gloire de V. M. que d'y mettre un terme.

Si V. M. trouve bon que le Roi fasse connaître à S. M. l'Empereur Alexandre la possibilité d'un rapprochement, j'augure assez bien de la magnanimité de ce Monarque, pour oser assurer qu'il se prêtera à des ouvertures égale-

---

(*) L'invasion de la Poméranie.

ment équitables pour votre empire et pour le nord; si un événement si inattendu et si universellement désiré pouvait avoir lieu, combien les peuples du continent ne béniraient-ils pas V. M.! Leur reconnaissance serait augmentée en raison de l'effroi que leur inspire le retour d'un fleau qui a tant pesé sur eux et dont les ravages ont laissé des traces si cruelles.

Sire, un des momens les plus heureux que j'aie éprouvé depuis que j'ai quitté la France, c'est celui qui m'a procuré la certitude que V. M. ne m'avait pas tout-à-fait oublié: V. M. a bien jugé mon cœur; Elle a reconnu combien il devait être tourmenté par la perspective douloureuse de voir les intérêts de la Suède à la veille d'être séparés de ceux de la France, ou de sacrifier ceux de la patrie qui m'a adopté avec une confiance sans bornes. Sire, quoique Suédois par honneur, par devoir et par religion, je m'identifie encore par mes vœux à cette belle France qui m'a vu naître et que j'ai servie fidèlement depuis mon enfance; chaque pas que je fais en Suède, les hommages que j'y reçois, réveillent dans mon ame ces beaux souvenirs de gloire qui ont été la principale cause de mon élévation, et je ne me dissimule pas non plus, que la Suède, en me nommant, a voulu payer ce tribut d'estime au peuple français.

N° 12.

Note de S. E. Mr. le Baron d'Engeström à Mr. le Comte de Neipperg, Ministre d'Autriche à la Cour de Stockholm, en date du Mars 1812.

Les menaces de la France; ses attaques réitérées contre le commerce de la Suède; l'enlèvement de près de cent bâtimens destinés pour des ports amis et soumis à la France; le séquestre mis sur les propriétés suédoises à

Dantzig et autres ports de la Baltique, et enfin l'invasion de la Poméranie, faite au mépris des traités, justifierait suffisamment la Suède de tous les engagemens qu'elle aurait pu prendre avec les ennemis de la France : quel que soit le juste grief qu'elle a contre cette puissance, elle ne désire pas la guerre, et elle rejette la pensée d'être forcée de la faire, même pour conserver son indépendance et ses lois. La Suède est donc prête à écouter toutes les propositions conciliatoires, qui pourront lui être faites. La justice est pour elle. Si la Suède avait la conviction, que S. M. l'Empereur Alexandre arme pour asservir l'Europe et pour tout soumettre au système russe, et étendre Ses états jusqu'au nord de l'Allemagne, la Suède n'hésiterait pas un moment à se déclarer et à combattre pour arrêter cette ambition ; elle serait dirigée par le principe d'état, qui devrait lui faire craindre un accroissement de puissance aussi dangereux; mais si, au contraire, la Russie n'arme que pour sa propre défense, pour préserver ses frontières et ses ports et meme sa capitale, de toute invasion étrangère ; si, en cela, elle ne fait qu'obéir à l'impérieux devoir de la nécessité, il est de l'intérêt de la Suède, de ne pas balancer un moment à défendre les intérêts du Nord, puisque les siens y sont communs.

La Suède ne peut pas se flatter de pouvoir, comme puissance du second ordre, se soustraire à l'etat de servitude dont la France menace les états du premier ordre. Une guerre entreprise pour reconquérir la Finlande, n'est nullement de l'intérêt de la Suède; l'Europe est instruite des causes qui la lui firent perdre ; entreprendre une guerre pour s'en remettre en possession, serait méconnaître les intérêts du peuple suédois ; cette conquête occasionnerait des dépenses que la Suède n'est pas en état de supporter, et son acquisition, en admettant qu'elle pût s'effectuer, ne pourrait jamais balancer les dangers qui en résulterait pour elle; les Anglais lui porteraient des coups funestes pendant l'éloignement de ses armées; ses ports seraient brûlés ou détruits, et ses villes maritimes réduites en cendres ; d'ailleurs, dès qu'un changement s'effectuerait dans le système politique de la Russie, soit

après des succès, soit après des défaites, ses anciennes vues sur la Finlande ne manqueraient pas de faire peser sur la Suède une guerre désastreuse : le golfe bothnique sépare les deux états, aucun motif de division n'existe, et la haine nationale disparait chaque jour, par suite des dispositions pacifiques des deux Souverains.

Si la France veut reconnaître la neutralité armée de la Suède, neutralité qui doit emporter avec elle le droit d'ouvrir ses ports, avec des avantages égaux, pour toutes les Puissances, elle n'a aucun motif de se mêler dans les événemens qui pourraient avoir lieu ; la France s'engage à restituer la Poméranie, et dans le cas où elle se refusât à cette restitution que réclament à la fois les droits des nations et la foi des traités ; S. M. le Roi de Suède accepte la médiation, pour cet objet seulement, de S. L. M. M. l'Empereur d'Autriche et l'Empereur de Russie ; Il Se prêtera à une réconciliation compatible avec l'honneur national et les intérêts du Nord.

S. M le Roi de Suède, persuadé que tous les préparatifs faits par S. M. l'Empereur Alexandre, n'ont qu'un but purement défensif, et ne visent qu'à préparer à Son empire cette même neutralité armée que la Suède désire d'établir de concert avec la Russie, S'engage à faire tous Ses efforts auprès de S. M. I., pour qu'une rupture n'ait pas lieu avant qu'on se soit entendu sur l'époque où des plénipotentiaires suédois, français, autrichiens et russes aient pu se réunir pour convenir à l'amiable d'un système de pacification qui, basé sur la neutralité susmentionnée, en déterminant les différends actuellement existans entre le Nord et la France, puisse assurer à l'Europe le repos dont elle a un si grand besoin.

Le Baron d'Engeström.

N° 13.

Note remise par Mr. d'Ohsson, Chargé d'affaires de Suède à Paris, à S. E. Mr. le Duc. de Bassano, le 28 Mai 1812.

Les vexations exercées par les corsaires, sous pavillon français, contre le commerce de la Suède, se multipliant dans une progression inouie, et s'étendant même à des comestibles, auxquels l'avidité donnait les qualifications à sa convenance, devaient nécessairement imposer l'obligation sacrée au Roi, de chercher à S'éclairer Lui-même ainsi que Ses sujets, sur un état de choses, qui prêtait à la paix tout le caractère de la guerre.

Le corsaire, le Mercure, s'étant établi sur les côtes de la Suède, afin d'y exercer librement ses pirateries, et s'étant ainsi constitué de fait en ennemi, fut enfin arrêté dans ses courses, et amené dans un port suédois par un motif de défense, qui ne devait point être méconnu.

Le Roi, qui n'avait jamais douté un seul instant des sentimens de justice, qui animent S. M. l'Empereur des Français, Roi d'Italie, S'était à différentes reprises adressé à ce Souverain, pour porter des plaintes sur la conduite des corsaires français, si diamétralement contraire à la nature des relations qui subsistaient entre les deux Cours, à la teneur des traités, et même à celle des lettres de marque dont ces corsaires étaient munis. S. M. n'ayan cependant pas obtenu de réponse aux justes réclamations, que les intérêts de Son peuple Lui prescrivaient de faire, envoya, aussitôt après avoir reçu la nouvelle de la détention du corsaire le Mercure, un courrier extraordinaire au soussigné, à l'effet de mettre, dans tout son ensemble, sous les yeux du Ministère français, un résumé, et de ce qui s'etait passé, et de ce que la Suède désirait, comme une garantie pour l'avenir. Le soussigné s'est acquitté de ces ordres le 15 Janvier dernier, et cette communication est pareillement restée sans réponse.

Au millieu de cette attente et lorsque S. M., en n'écoutant que Ses sentimens d'estime et d'amitié pour S. M. I. et R., Se livrait déjà aux espérances les plus justes, Elle apprit qu'un corps très-considérable de troupes françaises était entré, le 27 Janvier, dans la Poméranie suédoise. Le Chargé d'affaires de France, résidant à Stockholm, fut interpellé de s'expliquer sur les motifs de cette invasion soudaine et inattendue, mais il allégua n'en avoir pas la moindre connaissance. Le soussigné s'adressa, au même effet, à S. F. M. le Duc de Bassano, et obtint pour réponse, qu'il fallait attendre les ordres de la Cour de Suède.

Ces ordres, se bornant à demander une explication franche et ouverte sur les intentions de S. M. l'Empereur et Roi, par rapport à l'occupation de la Poméranie, furent expédiés le 4 et le 7 Février de Stockholm. Ces dépêches ne sont jamais parvenues au soussigné.

L'interruption du cours ordinaire des lettres destinées pour la Suède, ayant commencé peu après l'invasion française en Poméranie, la certitude qu'on acquit de recherches faites à Hambourg, des fonds qui s'y trouvaient pour compte de la Suède, l'arrestation et la vente même des bâtimens suédois dans les ports du Meklenbourg et de Dantzig, ouvraient un vaste champ aux conjectures. Afin d'acquérir quelque certitude, quant à l'état des choses dans la Poméranie suédoise, le Roi y envoya le Général d'Engelbrechten, en qualité de Parlementaire; mais ayant bientôt reçu la nouvelle, que le Général Comte Friant s'était refusé de recevoir le Général suédois, et même de répondre par écrit à la lettre que celui-ci lui avait adressée, S. M. crut appercevoir alors un système suivi dans l'ignorance où l'on voulait conserver la Suède, sur les affaires générales et sur celles qui lui étaient particulières.

On apprit, malgré toutes les précautions y contraires, plusieurs détails sur la conduite des troupes françaises en Poméranie, conduite qui quadrait difficilement avec cet

étalage amical, qu'on semblait vouloir attacher à l'invasion de cette province, dont l'intégrité, aussi bien que celle de la Suède, se trouvait garantie par S. M. l'Empereur dans le Traité de Paris.

Des fonctionnaires publics arrêtés, traînés jusqu'à Hambourg, menacés des traitemens les plus rigoureux pour les faire fausser leurs devoirs et leurs sermens; les caisses du Roi mises sous les scellés; les bâtimens de S. M. forcés, à coups de canon, de suspendre leur départ et finalement déchargés et séquestrés au profit de la France; les charges onéreuses imposées à un pays, qui avait à peine eu le temps de respirer après les malheurs qu'il avait éprouvés, et finalement le désarmement des troupes suédoises, qui s'y trouvaient: tous ces motifs réunis devaient justifier le désir du Roi, de recevoir une explication, que réclamaient à la fois et la dignité des Souverains et les stipulations des Traités subsistans entre la Suède et la France.

Le Roi n'avait aucun engagement avec d'autres Puissances qui fut contraire au Traité qui Le liait à la France, et dont S. M. s'était constamment attachée à remplir les clauses. Si les escadres britanniques ménageaient le commerce de cabotage de la Suède, cette conduite était gratuite de leur part, et provenait sans doute d'une envie d'opposition dans leurs mesures, à celles adoptées par les corsaires des Puissances amies de la Suède. Si les bâtimens suédois, qui apportaient des productions de leur pays dans les ports de l'Allemagne, se servaient de licences anglaises pour échapper aux croiseurs ennemis, ils ne devaient point s'attendre à être confisqués en arrivant, lorsqu'ils savaient de science certaine, que des bâtimens de Dantzig, destinés pour l'Angleterre, avaient passé le Sund, munis de licences de S. M. l'Empereur et Roi.

Si le Roi, attaqué dans une de Ses provinces, par la France, commençait alors à songer à la sureté de Son royaume, S. M. Se flatte, que S. M. I. et R. Elle-même n'en aurait pas agi autrement à Sa place. On peut tout

nier, excepté les faits qui subsistent, et ce sont aussi sur es faits seuls que le Roi S'appuye.

Par une suite de cet exposé, S. M. a ordonné au sous-igné de déclarer officiellement à S. E. le Duc de Bassano:

Que le Roi proteste formellement contre l'invasion des roupes françaises dans la Poméranie suédoise.

Que S. M. ne saurait envisager cette invasion que comme une violation du Traité de paix entre la Suède et a France; mais que par suite des principes de modération, que le Roi aime à conserver dans la marche de Sa politique, et de la continuation de Ses sentimens pour la France, S. M. ne Se regarde cependant pas en état de guerre avec elle, mais attend de son Gouvernement une explication franche et ouverte sur l'invasion de la Poméranie.

Que pour établir une réciprocité parfaite, en attendant cette explication, le payement des intérêts et du capital des sommes dûes aux pays réunis à la France, en vertu des décrets impériaux, sera suspendu, mesure qui sera continuée, jusqu'à ce que la Poméranie suédoise soit evacuée et la bonne harmonie rétablie entre les deux Cours.

Que finalement comme l'occupation militaire de la Poméranie suédoise mettait S. M. en mesure de Se regarder entièrement libérée des engagemens particuliers qu'Elle a contractés avec la France, et principalement de l'obligation de continuer une guerre, que la Suède n'a entreprise que par une suite de Son adhésion au système continental, adhésion qui n'a été que la conséquence de la restitution de la Poméranie, le Roi déclare: qu'il Se regarde dès ce moment en état de neutralité vis-à-vis de la France et de l'Angleterre; qu'en conséquence de ce système, adopté par S. M., Elle employera tous les moyens en son pouvoir, pour protéger le pavillon neutre de la

Suède contre des déprédations qui n'ont dû leur durée qu'à une longue patience.

La Suède, attachée à la France depuis François I., ne désire que de pouvoir allier ses affections au maintien de l'indépendance du Nord. Le Roi éprouverait ainsi une vive douleur, s'il se voyait forcé de sacrifier son penchant naturel aux grands intérêts de sa patrie, qui repoussent à la fois la servitude et la honte. Mais fermement résolu de soutenir la dignité de sa couronne et la liberté de ses sujets, S. M. attendra, avec tranquillité, le développement ultérieur des événemens.

Le soussigné supplie S. E. Mr. le Duc de Bassano de vouloir bien porter cette Note à la connaissance de S. M. l'Empereur et Roi, et de communiquer, aussitôt que possible, au soussigné, la réponse de S. M. I. et R.

Le soussigné a l'honneur etc. C. D'OHSSON.

N° 14.

Note de S. E. Mr. le Baron d'Engeström à Mr. de Cabre. c. d. Chargé d'affaires de France à Stockholm, en date du 20 Déc. 1812.

Dès le moment, où l'invasion de la Poméranie suédoise par les troupes françaises, contre la foi des traités et les engagemens les plus solennels, donna la mesure des intentions de S. M. l'Empereur Napoléon à l'égard de la Suède, le Roi justement étonné de cette agression inattendue, n'a fait que réitérer ses démarches pour en obtenir une explication franche et loyale, tandis que le Gouvernement français n'y a répondu que par de nouveaux actes d'hostilité.

S. M. a cru que, si la force donne des droits qu'attestent suffisamment les malheurs de nos temps, la cause de la justice et le sentiment de sa propre dignité peuvent aussi en reclamer quelques-uns.

Elle n'a donc pas vu avec indifférence une de Ses provinces occupée par la même Puissance qui en avait garanti l'intégrité, les troupes que le Roi y avait laissées, déclarées prisonnières de guerre et comme telles amenées en France, ainsi que les déprédations continuelles, de la part des corsaires français contre le commerce de la Suède. S. M. avait par conséquent chargé Mr. de Bergstedt au mois d'Août dernier et postérieurement le soussigné de s'adresser officiellement à Mr. de Cabre, d'abord pour demander les raisons qui avaient motivé les hostilités susmentionnées et finalement pour lui déclarer que, comme sa Cour après un très-long délai ne s'était point expliquée à cet égard et donnait ainsi à connaître qu'elle ne voulait point revenir à un système plus pacifique à l'égard de la Suède, Mr. de Cabre ne pouvait plus être regardé comme agent d'une puissance amie et que ses rélations diplomatiques avec le ministère du Roi devaient cesser jusqu'au moment, où il recevrait les éclaircissemens qu'il avait demandés du Cabinet des Tuilleries.

Plus de trois mois se sont écoulés depuis cette époque; et le Gouvernement français continuant toujours le même silence, le Roi a cru Se devoir à Lui-même et à Son peuple de ne plus compter sur une explication, que tant de faits au reste paraissent rendre illusoire.

D'après ces considérations et d'autres pour le moins aussi importantes, le soussigné a reçu les ordres du Roi son Maître de déclarer à Mr. de Cabre, que sa présence ici, devenant absolument inutile dans les circonstances actuelles, S. M. désire qu'il quitte la Suède aussitôt que possible, et le soussigné a l'honneur de lui envoyer ci-inclus les passeports nécessaires pour son voyage.

Le soussigné a l'honneur etc.

Le Baron d'Engeström.

N° 15.

Réponse de Mr. de Cabre à S. E. le Baron d'Engeström, en date de Stockholm le 21 Décembre 1812.

Le soussigné, Chargé d'affaires de S. M. l'Empereur des Français, Roi d'Italie, a reçu la Note officielle que S. E. Mr. le Baron d'Engeström lui a adressée hier 20 Décembre, dans laquelle il est dit en substance „que „S. M. Suédoise ayant vainement attendu une explica„tion relativement à l'entrée des Français en Poméra„nie — à la translation des officiers du Roi à Magde„bourg, et à la capture des bâtimens suédois par les „corsaires français: S. M. a ordonné à son Ministre „d'Etat et des affaires étrangères de déclarer au sous„signé que sa présence à Stockholm étant tout-à-fait „inutile, S. M. désire que le soussigné quitte la Suède „aussitôt que possible, et de lui envoyer en même „temps les passeports nécessaires pour son voyage."

Le soussigné croit inutile de s'appesantir sur l'imputation que contient la dite note officielle, que S. M. l'Empereur et Roi a agi contre la foi des Traités. Il serait facile au soussigné de la réfuter en rappelant les clauses de celui qui fut conclu à Paris le 6 Janvier, et en prouvant par des faits que la Suède n'a rempli dans aucun cas les obligations qu'elle y contractait, quoique la France se fut empressée de lui restituer cette même Poméranie, conquise dans la dernière guerre par les armées Impériales et Royales.

Le soussigné doit observer, que jamais il ne lui a été notifié, verbalement ou par écrit, que ses relations diplomatiques seraient suspendues jusqu'à ce qu'il eût répondu catégoriquement aux éclaircissemens demandés par le Ministère suédois. S. E. le Ministre d'Etat et des affaires étrangères, dans sa lettre du 7 Sept. dernier, adressée *au Chargé d'affaires de France*, se borne à lui demander: "s'il se trouve en Suède comme agent "d'une puissance amie ou ennemie." — et déclare au

soussigné que "son séjour dans les Etats du Roi dépend "de la réponse qu'il sera à même de donner."

Quant à l'objet principal de la note officielle de S. E. le Ministre d'Etat et des affaires étrangères, le soussigné ne perdra pas un moment pour la porter à la connaissance de Sa Cour. Il ne dépend pas de lui d'obtempérer au désir de S. M. le Roi; et il doit au contraire déclarer, que jamais il ne consentira à abandonner le poste que l'Empereur et Roi, son auguste Maître, a daigné lui confier, avant d'avoir reçu Ses ordres à cet égard.

Si S. M. Suédoise, usant de Ses droits de Souverain, fait signifier au soussigné, *officiellement et par écrit*, qu'Elle ne permettra pas plus long-temps son séjour en Suède; le soussigné croyant alors ne céder qu'à la force, n'hésitera pas à profiter, dans le plus court délai possible du passeport qu'il a l'honneur de renvoyer ci-joint à S. E. Mr. le Baron d'Engeström, Ministre d'Etat et des affaires étrangères, parce que jusques là il lui est parfaitement impossible de s'en servir et par conséquent de le garder.

Le soussigné a l'honneur etc. AUG. DE CABRE.

N° 16.

Lettre de S. E. Mr. le Baron d'Engeström à Mr. de Cabre, en date du 23 Déc. 1812.

J'ai reçu la lettre que vous m'avez adressée, Monsieur, en date du 21 de ce mois. Je l'ai mise de suite sous les yeux du Roi, et S. M. me charge de nouveau de vous répéter, que votre présence à Stockholm ne saurait être tolérée plus long-temps. Votre caractère diplomatique ayant déjà cessé, vous vous trouvez, Monsieur, dans la cathégorie de tous les étrangers, et par conséquent soumis à exécuter les ordres que la Police pourra vous donner. Le Grand Gouverneur, à qui il a été fait des rapports peu avantageux sur votre compte, a reçu l'ordre

de vous faire quitter la capitale dans 24 heures. Un commissaire de police vous accompagnera jusqu'à la frontière, et de cette manière vous n'aurez plus besoin des passeports que vous m'avez renvoyés. (*)

Le Baron d'Engeström.

N° 17.

Réponse de Mr. de Cabre, en date du 23. Déc. 1812.

Je reçois à l'instant la lettre que vous m'avez écrite aujourd'hui, dans laquelle V. E., en m'annonçant pour la première fois que "mes fonctions diplomatiques ont cessé", me prévient en même temps, "que je deviens soumis aux ordres de la Police, et que le Gouverneur a reçu ses instructions pour me faire conduire à la frontière".

Cette détermination du Gouvernement suédois et la manière dont elle m'est communiquée, me paraissent plus que suffisantes pour me justifier vis-à-vis de ma Cour en abandonnant le poste que j'ai rempli avec honneur pendant plus d'un an près S. M. le Roi de Suède, je prie en conséquence V. E. de m'envoyer mes passeports, dont je compte profiter dans le plus court délai.

J'ai l'honneur etc. Aug. de Cabre.

(*) Par une suite de la réponse de Mr. de Cabre à cette lettre de S. E. le Baron d'Engeström, on lui rendit ses passeports et le Commissaire de police ne fut point envoyé avec lui. Il obtint l'autorisation de rester trois jours à Stockholm, d'où il partit le 27 Décembre.

FIN.

7/24/36